

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix : pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

Le corps du général Précý exhumé à Marcigny sur Loire le 25 de ce mois, est arrivé à Lyon le 27, et y a été déposé dans l'église cathédrale pour être solennellement transféré le 29 au monument religieux des Brotteaux. Nous sommes persuadés que le conseil administratif du monument donnera une relation circonstanciée de cette mémorable translation et des cérémonies qui l'ont accompagnée; mais nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs quelques détails que nous avons pu recueillir.

Les commissaires que le conseil avait délégués pour aller assister à l'exhumation du corps, et faire partie du cortège qui devait l'amener à Lyon, sont arrivés à Marcigny dimanche 22; ils ont reçu l'accueil le plus empressé des autorités locales et de la famille du général, et ont trouvé tous les habitans de la ville disposés à seconder leurs vœux pour rendre à leur illustre concitoyen des honneurs dignes du rang que son nom occupera dans l'histoire.

Le 23 après-midi, M. le curé de Marcigny a célébré les vêpres des morts, et a été processionnellement au cimetière pour commencer l'ouverture de la fosse; cette cérémonie à laquelle avaient été conviés les parens et les amis de la famille, avait attiré un nombreux concours et a été très-touchante. Le 24 à 5 heures du matin, M. le maire a fait procéder à l'exhumation, en présence du délégué de M. l'évêque d'Autun, des commissaires lyonnais, et d'un certain nombre de témoins dont il avait jugé la présence utile. La bière a été trouvée intacte et son identité parfaitement constatée; elle a été scellée dans un cercueil de plomb et celui-ci fermé dans un cercueil de bois de chêne, qui avaient été l'un et l'autre précédemment envoyés par la commission du monument des Brotteaux.

M. le curé de Marcigny est venu processionnellement avec un clergé nombreux, accompagné de toute la population, escorté par la garde nationale et la gendarmerie, prendre le corps au cimetière pour le porter à l'église où M. le curé d'Ansy, paroisse voisine, ancien soldat de l'armée de Précý, décoré du lys lyonnais, a célébré la grand'messe de requiem. Toutes les autorités, les parens et les habitans notables de Marcigny et des communes voisines avaient été invités par les commissaires de Lyon à cette cérémonie, qui a été célébrée avec beaucoup de pompe et qui avait appelé plus d'assistans que l'église n'en pouvait contenir. M. le curé de Marcigny a prononcé une éloquente et touchante oraison funèbre.

Le corps a ensuite été reporté processionnellement hors de la ville au char funèbre qui l'attendait sur la route. Là, M. le curé de Marcigny en a fait la remise au délégué de M. gr l'évêque d'Autun, M. le curé de Fleuri.

La garde nationale qui avait fait des décharges sur le cercueil du général à la sortie du cimetière, à l'entrée et à la sortie de l'église, en a fait une dernière au moment où on le déposait dans le char.

Le brigadier de la gendarmerie, partageant la vénération de tous les habitans de la ville pour la mémoire du général, a voulu que sa brigade escortât le convoi jusqu'aux limites du département.

Six parens du général ont désiré accompagner ses restes à Lyon et ont ajouté deux voitures au cortège.

Arrivé sur les bords de la Loire, aux limites de la 19.º division militaire, le convoi a trouvé une escorte de gendarmerie qui l'attendait, et qui s'est renouvelée à chaque brigade d'après les ordres donnés par M. le général Ordonneau.

La marche du convoi a été singulièrement remarquable par l'empressement et le recueillement des habitans de toutes les communes qu'il a traversées, et surtout par le soin qu'ont mis toutes les autorités ecclésiastiques et civiles à rendre des honneurs aux restes du général des Lyonnais.

Jusqu'aux plus petits villages, ceux-là même qui sont à quelque distance de la route, tous ont fait sonner leurs cloches; et les villes se sont disputées à laquelle témoignerait le mieux sa vénération pour la mémoire du brave Précý.

A Roanne où le cortège a couché le 25, M. le sous-préfet et M. le maire, les principaux magistrats, les chevaliers de St Louis, ceux de la Légion d'honneur, les militaires en activité ou en retraite attendaient le convoi hors de la ville avec la gendarmerie à pied et à cheval, et l'ont accompagné, au son des tambours, jus-

qu'à l'église de Saint-Etienne où le cercueil a été déposé pour y passer la nuit. M. le curé a donné l'eau-bénite au cercueil et a adressé aux commissaires lyonnais et aux parens du général un discours qui les a vivement touchés. Les vêpres des morts ont été solennellement chantées; le cercueil est resté déposé au milieu du chœur, et on a laissé l'église ouverte jusqu'à dix heures pour servir l'empressement des habitans dont l'affluence se renouvelait sans cesse. Les commissaires lyonnais ont vainement voulu se reconnaître des frais de l'église. M. le curé leur a très-obligeamment répondu que c'était la ville de Roanne qui voulait rendre ce dernier hommage à un homme dont elle avait admiré le caractère et les vertus.

A Tarare, M. le maire, accompagné des fonctionnaires publics et suivi d'une nombreuse population, est venu hors de la ville au devant du convoi, en pressant vivement le cortège de s'arrêter pour recevoir les honneurs préparés au corps du général; les commissaires s'en étant excusés sur l'impossibilité de changer l'ordre de leur marche qui était déterminé, le clergé est sorti de l'église et a arrêté quelques minutes le char funèbre pour faire l'aspersion de l'eau bénite. M. le maire, les fonctionnaires qui étaient avec lui et une grande partie de la population ont continué à accompagner le cortège dans la traversée de la ville et en dehors jusqu'aux limites de la commune.

La marche du convoi avait déjà été retardée par quelques autres circonstances, il ne pouvait plus arriver de jour à l'Arbresle, comme l'auraient désiré les commissaires, et ils étaient inquiets sur les moyens de transporter le corps à l'église qui est éloignée de la grand-route, et dont l'abord difficile n'était pas praticable pour le char funèbre; mais ils ont été promptement rassurés à l'approche de la ville. Ils l'ont vu toute illuminée et ont trouvé, avant qu'd'y entrât M. le Maire et les notables escortés d'une garde nationale assez nombreuse et entourée de torches; et au moment de quitter la route pour monter à l'église, ils ont rencontré des porteurs qui les attendaient avec un brancard qu'ils venaient de construire. L'église de l'Arbresle, qui est fort belle, était décorée de tentures noires et fort bien éclairée; mais comme à Roanne, tous les frais étaient faits pour le compte de la paroisse; et les offres des délégués de la commission du monument ont été refusées de la manière la plus obligeante.

LOTÉRIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Lyon, du 29 septembre 1821.

Numéros sortis : 90 — 50 — 49 — 57 — 85.

SPECTACLES du 30 septembre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

L'HÔTEL GARNI, ou la Leçon singulière, comédie en un acte et en vers; de M. Désaugier. — MM. Valmore, Desroches; Mesd. Dugrénay, Fleury Chapron.

LE BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra en un acte et en prose de MM. Armand-Couffé et Villard. — MM. Dérubelle Micalé; M. le Folle-ville.

LE PARRAIN, comédie en un acte et en prose, de MM. Delestre, Scribe et Mélesville. — MM. Constant, Valmore; Mesd. Valmore, Chapron.

LE CARNAVAL DE VENISE, ballet-pantomime en deux actes, de M. Milton, musique de MM. Persuis et Kreutzer. — M. Labotière, Mazurier; Mesd. Cœlina, Constant.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures.

LA PRISE DE MILAN, ou Dorothée et Latrémoille, mélodrame historique en trois actes. — MM. Prudent, Adam, Weis; Mesd. Dorsonville, Marigny, Adam.

LA MORT DE KLEBER, ou les Français en Egypte, mimo-drame historique et militaire en deux actes, à grand spectacle, par M. Cuvelier. — MM. Weis, Prudent, Adam, Hippolyte; Mesd. Camus, Adam.

LES BONNES D'ENFANS, ou UNE SOIRÉE AUX BOULEVARDS, vaudeville en un acte, par MM. Braser et Dumersan. — M. St-Albin; Mad. Adam.

ÉLYSÉE LYONNAIS. — Grande Fête et brillante illumination. — Grande et bonne Musique militaire. — Promenades aériennes aux grandes Montagnes. — Grande Ascension, par M. Longuemare aîné, au milieu des Flammes du Bengale. — Grands Exercices sur la corde par la famille LONGUEMARE. — Représentation au Théâtre pittoresque: Bâle en Suisse. — Théâtre des Pupi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante.

Au moment du départ du corbillard de l'Arbresle, le 27 au matin, un des commissaires a trouvé un papier attaché aux draperies du char; il y a lu ces vers tracés au crayon :

Le tems t'a donc frappé de son aile homicide
Illustre défenseur du trône de nos rois,
Des braves Lyonnais général intrépide,
Ennemi redouté des Gautier, des Dubois !
Clio consacrera tes efforts magnanimes;
La France t'a pleuré; ton nom est immortel;
Ton corps va de Collobt rejoindre les victimes,
Et ton âme s'élève au sein de l'Eternel.

Les Lyonnais et les parens de M. de Précý en ont été vivement émus, et ont regretté que leur départ commandé ne leur permit pas d'aller en remercier l'auteur qu'ils ont su être M. Bernhaut, greffier de la justice de paix.

M. le général Ordonneau avait envoyé aux approches de la tour de Savagny, un détachement de 30 dragons du régiment de l'Hérault, qui ont escorté le convoi jusqu'à l'église de Saint-Jean.

Le cortège s'était grossi, dans les dernières lieues, de plusieurs voitures amenant d'anciens soldats de Précý autour du corps de leur général; d'autres, en plus grand nombre, suivaient à pied le convoi. Une foule de curieux le regardaient passer avec un recueillement religieux; il y a eu surtout une très-grande affluence au parvis de la Cathédrale, où plusieurs de messieurs du chapitre de Saint-Jean sont venus recevoir le corps qui a été transporté sur les épaules d'anciens grenadiers du siège.

— La translation des dépouilles mortelles de M. le comte de Précý au monument sépulcral et religieux des Brotteaux, a eu lieu hier, avec tout l'éclat et toute la pompe que comportait cette pieuse cérémonie.

D'après les ordres de Son Excellence le ministre de la guerre, toutes les troupes de la garnison étaient sous les armes, les drapeaux voilés d'un crêpe noir, et les caisses drapées en étoffe de la même couleur.

A dix heures du matin, une grande messe des morts a été célébrée, et l'aspersion faite sur le corps du défunt, dans l'église primatiale, qui avait été disposée à cet effet par les soins de M. le maire. Toutes les autorités civiles et militaires, des députations des cours et tribunaux, et un grand concours de citoyens de toutes les classes, parmi lesquels on remarquait avec intérêt un certain nombre de vieux soldats de Précý, assistaient à ce service solennel.

Après la messe, des décharges de mousqueterie et d'artillerie ont salué le convoi, qui s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

- Un détachement des dragons de l'Hérault, à cheval;
- Un autre détachement du même corps, à pied;
- La compagnie des surveillans de nuit;
- La compagnie des gardes-pompiers;
- Le régiment suisse de Freuller;
- Le 57.^e de ligne;
- Le 32.^e régiment de la même arme;
- Le clergé de la cathédrale;

Le cercueil porté par huit sapeurs de la garde nationale, et escorté par un nombreux détachement de canoniers, grenadiers et chasseurs de cette garde; sur le cercueil, les insignes du général et sa grande croix de St-Louis.

A la suite du cercueil, la famille du défunt, M. le maréchal-de-camp baron d'Ordonneau, commandant par interim la 19.^{me} division militaire, M. Menoux, conseiller de préfecture, remplaçant M. le préfet absent; M. le baron Rambaud, maire de Lyon, MM. les fonctionnaires civils et militaires, MM. les chevaliers de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, MM. les officiers en non activité et en retraite, et tous les anciens soldats de l'armée lyonnaise, qu'avait réunis le désir de rendre les derniers honneurs à leur général.

La marche était fermée par des détachemens de la garde nationale à cheval, de gendarmerie et de dragons.

Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée du cortège sur le pont de la Guillotière, et il a été reçu sur le territoire de cette commune, par M. le maire et par le clergé de la paroisse.

Le convoi s'est ensuite dirigé lentement et dans le même ordre vers la chapelle, où il est arrivé à une heure après-midi.

Après l'absoute terminée, l'ecclésiastique que M. gr l'évêque d'Autun avait délégué pour faire la remise du corps, a prononcé une courte oraison funèbre qui a été écoutée dans un religieux silence, et suivie d'un cri unanime de *Vive le Roi!* comme si les témoins de cette touchante solennité eussent voulu renouveler, sur la tombe d'un guerrier si honorablement fidèle à son prince et à son pays, et en présence des mânes de leurs concitoyens immolés dans ces lieux, le serment de mourir comme eux, s'il le fallait jamais, pour la défense de l'autel et du trône.

Une dernière salve d'artillerie, et des décharges de mousquetterie de toutes les troupes ont marqué le moment où le cercueil a été descendu dans le caveau funéraire qui lui avait été préparé.

Nous essayerions vainement de donner une idée du spectacle imposant et mémorable que présentait cette cérémonie funèbre. Le recueillement des assistans, l'émotion profonde peinte sur toutes les physionomies, tant de souvenirs de douleur et de gloire,

tout contribuait à remplir l'âme d'un sentiment à la fois mélancolique et sublime. C'est dans cet instant qu'on pouvait s'écrier avec un poète auquel notre cité s'honore d'avoir donné le jour: (1)

Gloire! gloire! à ces champs où trois mille héros,
Au nom de la vertu déployant leurs drapeaux,
Des assassins d'un Roi repoussaient la furie,
Et mouraient pour leur Dieu, leur prince et leur patrie!

Réveillez-vous, héros! sortez de la poussière,
Entourez vos enfans de votre ombre guerrière.
Oh! combien sont touchans ces cantiques pieux
Que répète la terre, et qu'exaucent les cieux!
Ce saint recueillement, cette pompe adorée,
Ces lauriers répandus sur l'arène sacrée;
Dieu qui, laissant tomber ses regards paternels,
Voit Lyon repentant aux pieds de ses autels;
Ces soupirs, ces sanglots, ces longs cris de victoire,
Tout vous annonce enfin le jour de votre gloire!

..... Une mère attendrie, éperdue,
Prie un Dieu bienfaiteur dont elle est entendue.
Des fils qu'elle a perdus tout lui parle en ces lieux!
Ces arbres, ces vallons recurent leurs adieux!
Et leur âme, soudain vers le ciel élancée,
De leur patrie en deuil emportait la pensée.

Les nombreux amis de M. Segaud ont obtenu de M. Passet, bâtonnier de l'ordre des avocats, qu'il voulait bien rendre public le discours qu'il a prononcé sur la tombe de leur collègue. Nous croyons que ce morceau sera le meilleur article nécrologique, qu'on puisse donner sur l'avocat distingué qu'a perdu le barreau de Lyon.

MESSIEURS,

M. Segaud n'est plus.... Encore quelques instans, et la tombe aura englouti pour jamais sa dépouille mortelle. Et la force et la vigueur de l'âge, ni les soins d'une vive tendresse, ni les vœux ardents de l'amitié, n'ont pu détourner le coup fatal qui menaçait sa tête. Il est moissonné à la fleur de ses jours, au milieu d'une existence heureuse et brillante, comblé des dons précieux de la nature et de la fortune, environné enfin de tout ce qui fait, aux yeux des hommes, le bonheur de cette triste vie. C'est là, Messieurs, une catastrophe inattendue et cruelle, digne de nos regrets et de nos gémissemens.

Si quelque chose, MM., peut nous consoler, ce sont les souvenirs que nous laisse M. Segaud, et qui se perpétueront parmi nous. Doué d'une imagination heureuse, d'un esprit pénétrant et délicat, riche de connaissances en droit et en littérature, ce fut avec ces avantages qu'il se présenta en 1806 au barreau de Lyon.

Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, à fixer l'attention des magistrats et du public, et à prendre un rang distingué au milieu de nos confrères les plus justement considérés. Je ne parlerai pas de ses écrits; ceux qui nous restent sont remarquables par la pureté et l'élégance du langage, par l'harmonie du style, par la justesse et le coloris brillant des pensées; il n'en est aucun surtout qui ne soit empreint des principes d'honneur et de délicatesse qui sont la base de notre profession.

Mais ce n'est pas par les seules qualités de l'esprit que brillait M. Segaud. Né avec une âme élevée, avec un caractère plein de douceur et susceptible de toutes les émotions généreuses, il aimait à faire le bien, il le faisait avec abandon, avec zèle et avec noblesse. Jamais la faiblesse ou l'infortune n'invoquèrent en vain son appui: les servir était une jouissance pour son cœur; et une foule de voix pourraient attester que c'est à ces sortes de succès qu'on le vit constamment donner la préférence.

Tel était M. Segaud, jeune encore et à peine arrivé à la moitié de sa carrière. Le présent nous révélait ce qu'il serait à l'avenir; et c'est au milieu de ces espérances flatteuses, qu'il est enlevé à l'amour de ses inconsolables parens, aux innocentes caresses d'un enfant en bas âge, à la tendresse d'une jeune et intéressante épouse. Il emporte avec lui leurs éternels regrets; il emporte les nôtres; ceux de toutes les personnes qu'il servit de son talent et de sa probité; ceux de ses nombreux amis.

Puisse-t-il, du sein d'une meilleure vie, faite pour la vertu, nous voir réunis, en ce moment funèbre, aux bords de la tombe qui va nous le ravir.... Puisse-t-il n'être pas insensible aux accents plaintifs de l'amitié, au douloureux tribut qu'elle est venue lui offrir par mon organe.

Et nous, messieurs, nous assemblés ici, dans ce dernier asile des misères humaines, au milieu de ces nombreux et éloquent monumens de la mort, n'oublions pas ce que c'est que la vie: un voyage agité et rapide, qui a pour escorte quelques plaisirs trompeurs mêlés d'amertumes et de tribulations; pour terme un peu de terre, pour fin dernière l'inévitable éternité.

Tous les journaux de Paris parlent d'une souscription ouverte pour élever dans l'Hôtel-de-Ville de Lyon des statues à la mémoire de ceux de nos compatriotes qui ont mérité cet honneur par leur vertu, leurs talens et leurs services.

Sans doute c'est le vœu général de la cité; mais jusqu'à ce jour elle ne l'a point encore manifesté, et toute annonce, à ce sujet, nous semble prématurée.

(1) Louis-Aimé MARTIN : *Lettres à Sophie*, tom. 1.^{er}, lettre X.

— Les dragons de l'Hérault en garnison dans cette ville, en partiront le 8 pour se rendre à Dôle. Ils seront remplacés par les chasseurs à cheval de la Somme, qui sont maintenant à Vienne.

— Une Demoiselle qui peut être utile pour l'enseignement, tant des sciences que des ouvrages à l'aiguille, qui conviendrait à son sexe, demande une place dans une maison d'éducation ou dans une maison particulière à la ville ou à la campagne. Les renseignements les plus satisfaisants sur son aptitude et sur ses principes moraux et religieux seront donnés chez madame Guichenon-Eynard, maison Eynard, place St.-Clair n° 4, vis-à-vis la pompe.

— Cinq Corses, convaincus d'avoir violé les lois sanitaires, ont été condamnés à mort par la cour d'assises de Marseille. Tous ces individus sont contumaces.

— Un crime affreux a été commis, vendredi dernier, vers neuf heures du soir, sur la route de Mouveaux à Tourcoing. Un voiturier qui revenait de ce dernier endroit pour retourner dans la Picardie, fut assassiné et étendu sans vie, d'un coup de pistolet qui paraît lui avoir été tiré à bout portant. La justice est à la poursuite du coupable, sur lequel on n'a encore aucun indice.

On croit néanmoins qu'on doit attribuer cet assassinat à l'envie qu'excitait la malheureuse victime, qui, par sa probité, son zèle et son exactitude, avait su mériter la confiance de tous les négociants de la ville de Tourcoing; ce qui porte à le croire ainsi, c'est que l'infortuné voiturier n'a point été dépouillé de l'argent dont il était porteur, et que son porte-feuille a été trouvé intact.

— Le bruit court à Francfort que l'un des objets du voyage du roi d'Angleterre en Allemagne, est de demander la main de la jeune princesse de Hesse-Cassel, fille de l'électeur régnant, et âgée de 22 ans.

— L'infortunée, dont nous avons parlé avant hier, qui avait été renfermée dans un trou obscur par son père, couverte de quelques haillons tombant en lambeaux, couchée sur quelques poignées de paille pourrie, et dans l'état le plus affreux, était couverte d'ulcères et de pustules; ses ongles et ses cheveux étaient d'une longueur extrême; autour d'elle on voyait quelques croutons de pain à moitié rongés: ce spectacle était affreux. Cette infortunée, qui paraît avoir joui du tempérament le plus robuste, par suite des tortures qu'elle a souffertes, a perdu l'usage des jambes; on espère cependant qu'elle pourra être sauvée. L'instruction de cette affaire donnera sans doute des éclaircissemens très-intéressants.

PARIS, 27 septembre.

— Il y a eu aujourd'hui un grand dîner diplomatique chez M. le ministre des affaires étrangères. Les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires et le prince d'Esterhazy y ont assisté.

— Nous recevons une lettre de Calais, du 24 au soir. Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) et le duc de Wellington y étaient débarqués à midi.

On y attendait le roi Georges IV le lendemain 25, à moins que la direction du vent ne l'obligeât d'aborder à Ostende.

— Dans la dernière séance publique de la Société d'encouragement, présidée par M. le comte Chaptal, une médaille d'or a été décernée à M. Pradier, rue Bourg-l'Abbé, n° 22, pour l'excellente qualité des rasoirs et la perfection de ses ouvrages en nacre de perle. Des médailles d'argent furent données le même jour à M. Jagerschneid, pour sa coopération à la fabrique de faux de Toulouse; à M. Grand-Hurgery, de Marseille, pour ses ouvrages de coutellerie en acier damassé; à M. Dhil, pour les utiles applications de son mastic; à M. Saulnier fils, pour les succès qu'il a obtenus dans la construction de machines à vapeur; à M. Lousteau, pour ses schakos en tissu de coton; et à MM. Rouy et Berthier, pour les perfectionnements qu'ils ont introduits dans la fabrication des dés à coudre.

— Le *Bulletin des Lois* publie l'ordonnance qui nomme M. le duc de Raguse gouverneur de la première division militaire, en remplacement de M. le général Maison.

Un journaliste allemand qui connaissait depuis long-temps cette ordonnance, prétend que l'étiquette exigeait que le gouvernement de la première division fût confié à un maréchal de France pendant le séjour que S. M. le Roi d'Angleterre doit faire à Paris.

— Une dépêche télégraphique a annoncé qu'hier, à 5 heures après-midi, le roi d'Angleterre est débarqué à Calais. S. M. a poursuivi sa route pour le Hanovre, en passant par Bruxelles. Il paraît certain maintenant que S. M. B. ne viendra pas à Paris.

— Le Roi vient d'approuver la nomination de M. Savigny à l'académie royale des sciences. Lors de son élection, ce savant avait pour concurrents MM. Serres, de Blainville, Desmarest, d'Aubard de Férussac, Audouin et Moreau de Jonnes.

— De nouvelles suppressions viennent d'avoir lieu dans le personnel des bureaux de la guerre; quarante employés de la direction de l'arrière ont reçu leurs lettres de réforme.

— M. Danlion, l'un des colonels promus récemment au grade de maréchal-de-camp, vient d'être appelé au commandement de l'école royale et militaire de La Flèche.

— La dame W***, veuve d'un officier-général, avait porté plainte au tribunal correctionnel contre un sieur F***, qui, sous prétexte que celle-ci lui devait de l'argent, l'insultait partout où il la rencontrait, et lui prodiguait les épithètes les plus injurieuses.

Le sieur F***, déclaré coupable du délit de diffamation, a été condamné aujourd'hui, par défaut, à un mois de prison et 500 francs d'amende.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* qu'il est de nouveau question de partager l'armée française en deux camps de plaisance.

— On annonce que Rossini vient d'achever un opéra dont le sujet lui a été fourni par l'*Athalie* de Racine.

— La *Gazette* de St-Petersbourg, du 5 septembre, dément la nouvelle du départ de l'empereur Alexandre pour Odessa. S. M. après avoir passé quelques jours au palais de Kammeniostroff, est repartie pour Zerksseselo, avec l'impératrice.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 12 septembre. — Les négociations se continuent encore entre la Russie et la Turquie: on croit positivement que la paix pourra être maintenue. Dans ce cas, dit-on, une armée russe pourrait bien occuper la Moldavie et la Valachie, de concert avec les grandes puissances, pour servir de garant jusqu'au moment où la Porte aura rempli tous les engagements contractés ou à contracter.

Il regne toujours une grande activité dans les diverses branches de notre chancellerie des affaires étrangères. Les communications avec les ministres de France, de Russie et de Prusse sont très-fréquentes. On remarque que celles avec l'ambassadeur britannique, depuis le départ de lord Walpole, le sont moins. Ceux des régimens hongrois qui étaient en marche, occupent maintenant les positions qui leur ont été assignées sur les frontières. Nous avons maintenant trois corps d'armée complètement organisés. Le premier, qui est en Gallicie et dans la Bukowine, est commandé en chef par le prince de Reuss Plauen; le second est en Transylvanie et dans le bannat de Temeswar; il est sous les ordres du feld-maréchal lieutenant de Schustek; enfin, le troisième est cantonné en Croatie et en Esclavonie; il est commandé par le général Giulay. Toutes ces troupes sont sur le pied de guerre... Les régimens dits des *Frontières* sont répartis parmi ces trois corps d'armée, à l'exception de quelques-uns qui sont postés à l'extrémité de nos limites; pour empêcher toute violation de notre territoire, soit par les Turcs, soit par les insurgés. On croit généralement ici que dans le cas où la guerre viendrait à éclater entre la Porte ottomane et la Russie, les trois corps formeraient une armée d'observation dont le commandement en chef serait confié à S. A. I. le prince Ferdinand d'Est qui est actuellement gouverneur militaire de la Hongrie.

Obl. de l'état à 5 p. 0/0, 71 15 1/2; argent de conv. 249 7/8; actions de la banque, 382 1/2.

SUEDE.

STOCKHOLM, 1.er septembre. — S. M. doit arriver en cette ville le 15 de ce mois; du moins y sera-t-elle attendue ce jour-là.

Le capitaine Landstedt, attaché à l'état-major de la flotte royale, vient de publier une carte pour faciliter la navigation de l'Archipel grec, de la mer de Marimara, de la mer Noire et de celle d'Azof.

Cette carte est accompagnée de renseignements précieux sur le commerce que l'on peut faire avec les villes d'Odessa, Taganrock et Caffa.

ITALIE.

GÈNES, 22 septembre. Le président du conseil sanitaire de cette ville a convoqué une assemblée extraordinaire de tous les membres du conseil, et leur a donné communication d'une lettre provenant du bureau de santé de Marseille, et annonçant que la fièvre jaune s'était manifestée à bord de plusieurs bâtimens stationnés dans le port de Malaga. Cette maladie a été communiquée par une goëlette danoise venant de Barcelonne. Les passagers de ce navire ont déclaré que Xeres et le port Ste-Marie (près Cadix), étaient aussi infectés de terrible fléau.

PORTUGAL.

LISBONNE, le 8 septembre. — Le roi vient de nommer au ministère de l'intérieur M. Philippe Ferreyra; à celui de la justice, M. Joseph Silva Carvailho; à celui des Finances, M. Joseph Ignace de Casoa; à celui de la guerre, le général Pamplona; à celui de la marine, M. Pedro Quintella; et directeur du trésor public, M. Sébastien-Joseph Caravailho. Ces nominations ont l'approbation générale des hommes qui ont à cœur le bien de leur pays.

Dans la séance des cortès du 5 de ce mois, on donna lecture d'une lettre du gouverneur d'Aporto et d'une autre de l'intendant général de la police, toutes deux relatives aux vols énormes et fréquents qui se commettent dans la province du Minho, notamment à Pedrosa; ces fonctionnaires demandent que le congrès prenne des mesures promptes et énergiques pour en arrêter le cours.

M. Borgès Carneiro monta à la tribune, et dit que ces maux provenaient de l'insouciance et du peu d'énergie des ministres, qu'il fallait absolument prier le roi de les changer tous, même tous les mois, s'il le fallait, jusqu'à ce que l'on eût trouvé un autre Pombal; il cite à ce sujet deux ordonnances que ce ministre célèbre rendit en 1755 qui purgèrent le Portugal des brigands, qui alors comme aujourd'hui, infestaient ce royaume; il finit par exprimer le vœu qu'elles fussent de nouveau mises en vigueur.

Le député Betancourt fit connaître que les bandes de voleurs s'augmentaient chaque jour de déserteurs qui y sont bien accueillis, surtout lorsqu'ils emportent leurs armes. Il assura qu'elles étaient organisées, que même elles délivraient des passeports de sauf-conduit aux personnes qu'elles avaient dépouillées, afin qu'elles ne le fussent pas une autre fois par leurs compagnons. Plusieurs autres députés ayant fait la peinture la plus triste de la situation de ce royaume, il fut décidé que la commission de justice criminelle s'adjoindrait trois députés, qui furent nommés séance tenante, afin de faire un prompt rapport sur les mesures repressives à prendre contre ces brigands.

Le député Brancamp, portant ses vues sur les relations commerciales existantes entre le Portugal et le Brésil, fit la motion de supprimer les droits d'importation et d'exportation d'un royaume à l'autre en maintenant seulement un modique droit de tonnage; mais son collègue M. Monteyro observa que la commission du commerce avait déjà donné son avis au gouvernement sur cet objet.

Dans la séance d'hier, on commença la discussion sur l'organisation du conseil-d'état; l'article 1er porte qu'il sera composé de huit membres nommés par le roi sur une liste triple de candidats présentée par les cortès.

ESPAGNE.

MADRID, le 17 septembre. (Correspondance particulière.) — M. le marquis de Santa Cruz est arrivé ici de retour de son ambassade à Paris. Nos journaux l'expliquent chacun à sa façon; un d'eux va jusqu'à dire que son arrivée a donné lieu à la tenue d'un conseil des ministres; mais je puis vous assurer que S. Exc. est venue à Madrid pour ses affaires personnelles.

Le ministre de la guerre vient de faire connaître officiellement au général Morillo, que d'après l'enquête faite sur l'événement du 20 août, devant le corps-de-garde de St-Martin, il en résultait que S. Exc. s'était comportée dans cette occasion comme on avait lieu de l'attendre de ses connaissances militaires, et de son zèle pour le bien public, et qu'en conséquence S. M. avait décidé qu'il eût à reprendre le commandement général de cette province.

D'après le désir exprimé par la junte municipale de santé de cette capitale, le chef politique vient d'en défendre l'entrée aux personnes venant de Barcelonne et environs. Les courses de taureaux sont également suspendues par mesure sanitaire, comme cela s'est toujours pratiqué dans de semblables circonstances.

Un courrier extraordinaire, expédié de Badajoz, a apporté la nouvelle de la mort du capitaine-général de cette province, le général Arco Agüero, un des compagnons de Quiroga, Riego et Lopez Banoz à l'île de Léon; ce général était à la chasse avec ses aides-de-camp et ses amis, son cheval fit un écart qui le démonta à moitié, il se trouva embarrassé du pied dans un étrier; et lorsqu'on arrêta ce fougueux coursier, Arco Agüero avait déjà expiré.

Le retour du Roi dans cette capitale est définitivement fixé au 22 de ce mois.

Frontières d'Espagne, le 21 septembre. — Des lettres de commerce dignes de foi, venant du port de Ste-Marie, annoncent qu'il n'est que trop certain qu'une maladie épidémique s'y était manifestée.

Nous apprenons dans ce moment que d'après les ordres du préfet des Basses-Pyrénées, il va être formé un cordon sanitaire sur cette frontière, et que la communication entre les deux royaumes n'aura plus lieu dorénavant que par Yrun et Behobie.

CADIX, 11 septembre. — La Junte supérieure de santé ayant reçu les rapports du commissaire de la ville et de la Banlieue, annonce aux habitants que nul symptôme de maladie contagieuse ne s'est encore fait sentir; il en est de même dans la ville de Xérès de la Froutera; les personnes suspectées de maladies qui avaient été mises en surveillance, ayant été reconnues saines, elles ont eu la liberté de retourner dans leur pays. Pour ce qui concerne le sort de sainte Marie, il y a huit personnes atteintes d'une fièvre que l'on ne croit pas contagieuse; cependant, on a pris toutes les mesures de précaution que la prudence exige.

GIBRALTAR, le 6 septembre. — (Extrait d'une lettre particulière.) Le navire l'Orgueilleux, venant de Fernambouc, qui est entré dans ce port, annonce que le brick de guerre *Maipré*, parti de Lima pour cette destination, avait été pris par des corsaires, et que lord Cochrane avait perdu toutes ses canonniers dans un ouragan.

SARRAGOSSE, 15 septembre. (Extrait d'une lettre particulière.) — Le ministre de l'intérieur vient de faire part à notre chef politique, que sur les plaintes nombreuses et répétées qui ont été portées contre notre évêque, au sujet des obstacles sans cesse renaissans, qu'il oppose à la sécularisation du clergé religieux, son collègue le ministre de la justice, avait, au nom du roi, écrit une lettre à ce prélat pour le prévenir qu'à la plus petite plainte qui serait à l'avenir portée contre lui, il serait banni du royaume.

— Le général Riego vient de faire imprimer et distribuer une lettre qu'il adresse au ministre de la guerre, et dans laquelle il se disculpe d'être l'instrument d'une faction qui veut renverser la constitution; il finit par demander avec instance sa mise en jugement.

AVIS.

Plusieurs propriétés du prix de 10 à 15,000 fr. à vendre à des conditions avantageuses, et les plus grandes facilités pour les payemens, dans les communes de Colonge, de Verney, Cuire, St-Rambert, Vourles, St-Genis-Laval, Grigny, Millery, Ste-Foy-lès-Lyon, St-Just, la Croix-Rousse, Vaise, la Guillotière et autres communes environnantes, pour le département du Rhône; et dans plusieurs autres départemens circonvoisins, de l'Isère, de l'Ain, de la Loire et de Saône-et-Loire, bien situées et d'un revenu assuré; s'adresser, pour les renseignements à M. Oriol et C^e, au bureau de négociations et commissions, quai Humbert, n.º 138, à l'angle du petit Change.

Ces Messieurs sont aussi chargés de la vente de plusieurs maisons, dans de très-bons quartiers de la ville et dans les prix de 12 à 165,000 fr. et de négocier plusieurs emprunts à dettes à jour sur billet, ou par hypothèques valables, dans les départemens du Rhône et circonvoisins, ou en viager avec de bonnes sûretés.

Ils sont également chargés de louer plusieurs maisons en totalité, et pour plusieurs années, en fournissant de suffisantes sûretés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mercredi, trois octobre prochain, neuf heures du matin, place Saint-Nizier, n.º 6, à Lyon, dans le domicile et dans le magasin qu'occupait à son décès le sieur Charles-Alexandre Lefebvre, négociant à Lyon, il sera procédé par le ministère de M. Petit, commissaire-priseur, à la vente à l'enchère des marchandises, meubles et effets dépendans de la succession dudit sieur Lefebvre; consistant, savoir: Des marchandises en dentelles, percales, gazes unies et façonnées, pièces linon, calicots, toiles, tulles, bazin, mousselines pour cravattes et pour robes et tissus de toute espèce; et les meubles et effets, en chaises, tables, piano, canapés, bureau avec casiers, trumeau, glaces, commodes, ustensiles et batterie de cuisine, potager-portatif, garde-mangers, bouteilles, lits, matelas, couvertures, linges ardes, etc.

Immédiatement après la vente desdits objets, par suite et sans interruption d'icelle, dans un magasin qui n'était pas occupé par le défunt, situé à Lyon, rue Lougue, maison Bourbon, il sera également procédé à la vente d'effets mobiliers et agencemens dépendant de la même succession, tels que banques, boiseries, placards etc...

La vente sera faite au comptant, en vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, et à la requête de M^{me} veuve Lefebvre, née Petit, agissant en qualité de tutrice légale de demoiselle Rose Lefebvre, héritière sous bénéfice dudit sieur Lefebvre, son père.

— Demain lundi, premier octobre, neuf heures du matin, sur la place de la Boucle, située faubourg Saint-Clair, commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets saisis et récollés au préjudice du sieur Jailler Lagorge, cabaretier, de meurant susdit faubourg, lesquels consistent en billard, tables, lits, etc. MEUNIER, huissier.

— En vertu d'un jugement rendu au tribunal civil de Lyon, dûment en forme exécutoire, et à la requête du sieur Nicolas Plantin, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Sala; il sera, par le ministère de M^e Tourret, commissaire-priseur, procédé à la vente et délivrance de deux cent environ à cinquante pots de fleurs, différente grandeur, composant: Orangiers, jasmia, grenadier et autres plantes diverses; procédé à la vente d'iceux, le mardi, deux octobre prochain, neuf heures du matin, à la vente, et dans l'enclos de la maison du requérant, situé à Lyon, rue Sala; saisie au préjudice du s^r Fonard, jardinier. Ladite vente aura lieu dans ledit enclos, et au comptant, conformément à la saisie, faite par l'huissier Delassalle, en date du 24 juillet dernier.

PÉZIEU.

PRIX DES GRAINS. — MARCHÉ du 29 sept. 1821.

Le double boisseau.		Le double boisseau.	
Froment beau.	4 f. 20 c.	Idem moindre.	2 f. c.
Id. moyen.	4 10	Mais.	2 20
Idem moindre.	4	Blé noir.	1 63
Seigle beau.	2 40	Avoine	1 65
Id. moindre	2 30	Pommes de terres rouges.	
Orge belle.	2 10	Id. blanches.	

BOURSE DE LYON. — Cours du 29 sept.				BOURSE DE PARIS. — Cours du 27 sept.			
	Jours.	Argent.	Lettres.	Un Mois.		Trois Mois.	
Amsterdam.	30	59 3/4		Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
id.	30			Amsterdam.	59	59 1/2	1 3/4 p.
Londres. . .	30	25 3/8		Anvers. . .	p.	1 p.	180 3/4
id.	30			Hambourg. .	182	180 3/4	180 3/4
Hambourg. .	30	179 1/2		Berlin. . . .	3f. 57 c.	3 f. 68 c.	35f. 35c.
id.	30			Londres. . .	25f. 60 c.	25f. 55c.	25f. 30c.
Auguste. . .	30	246 1/2		Madrid eff.	15f. 60c.	15f. 50c.	15f. 30c.
id.	30			Cadix eff.	15f. 55c.	15f. 45c.	15f. 35c.
Madrid. . .	30	15 40		Bilbao. . . .	15f. 55c.	f. c.	15f. 45c.
Cadix. . . .	30	15 25		Lisbonne. . .	554	558	558
Lisbonne. . .	30			Porto. . . .	555	559	559
Livourne. . .	30	506		Gènes eff.		475	475
id.	30			Livourne. . .	509	504	504
Milan. . . .	30	1 3/4		Naples. . . .	435	428	428
id.	30			Vienne eff.		257	249
Gènes. . . .	30	472		Venise. . . .	p.	5 p.	p. 5 p.
id.	30			Milan. . . .	1 3/4 p.	1 3/4 p.	1 3/4 p.
id.	30			Auguste. . .	250	249	249
Naples. . . .	30	426		Bâle.	718 p.	p.	1 3/8
id.	30			Francfort. .	5 1/2 p.	p.	4 5/8 p.
Bâle.	30			St-Petersb..	p.	118 p.	118 p.
id.	30			Lyon.	p.	114 p.	p. 118 p.
Francfort. .	30	4 1/4		Marseille. . .	pair.	p.	1 p.
Vienne eff.	30			Montpellier.	p.	112 p.	p. 110 p.
St-Petersb.	à vue	318		Or en b ^{arr.} à 1000/1000, le k. 345 1/2 f. 44c. 750 à 8p 100			
id.	30	518		Or en b ^{arr.} à 900/1000, le k. 309 f. c.			
Paris. . . .	id.	1 p. 9/16		Pièces de 20 et 40 f. agio 5 f. à 5 f. 50 p. 1000.			
id.	30	1 3/8		Quadruples neufs, la pièce. 83 f. c. à 84 f. 75 c.			
Bordeaux. . .	100	2 p. 1/10		Ducats de Hollande et d'Aut. 117 75			
id.	100	314		Arg. en b ^{arr.} à 1000/1000, le k. 218 f. 89c. 2 f. 50 p. 1000			
Marseille. . .	100	114		Arg. en b ^{arr.} à 900/1000, le k. 197 f. c.			
id.	30	314		Piastres, la pièce. 5 f. 37 c. 5 f. 35 c.			
id.	30	1 p. 1/10		EFFETS PUBLICS du 27 Sept.			
Montpellier.	100	pair.		Cinq p. 100. Cots. J. du 22 sept. 1821. 87 f. 75c.			
Nîmes. . . .	100	pair.		80c. 75c. 85c. 80c. 85c. 90c. 85c. 90c. 88f. 87f. 95c.			
Toulouse. . .	100	pair.		Rec. de liq. au p. J. du 22 Mars 1821. 99f. 20c. 25c.			
Beaucaire. .	foir.			20c. 25c. 30c. 35c.			
Piastres. . .				Annuités à 4 pour 100 avec prime. 1105f. 110f. 111 f. 50c.			
Or. 20 et 40		118		Annuités à 6 pour 100. f. p. 1000 f.			
Escompte. .		4 1/2		Act. de la B. de F. J. du 1er Juillet 1821. 157 f.			
Barres d'ar.				Rentes de Naples, 5 p. c. J. du 1er Juill. 70 118 1/4			
				Oblig. de la Ville. J. du 1er Juill. 1821. 128 1/2.			